

## **NETIM - Politique de crédit**

*En vigueur au 25 mai 2018*

NETIM, 165 avenue de Bretagne 59000 Lille France, définit par les présentes sa politique de crédit en vigueur.

- a. NETIM peut accorder et maintenir, à sa seule discrétion, une limite de crédit pour un revendeur.
- b. Au moment de décider de l'octroi d'une limite de crédit, et à tout moment où un crédit est autorisé, NETIM se réserve le droit d'effectuer (à ses frais) des vérifications de crédit raisonnables concernant le revendeur et prendre une décision basée en partie sur ces dernières.
- c. La limite de crédit sera fixée par NETIM qui informera le revendeur de sa décision. Le revendeur peut demander une limite de crédit différente à tout moment. NETIM examinera sa demande mais conservera une discrétion absolue quant à la limite à accorder au revendeur.
- d. Si le Revendeur atteint sa limite de crédit en vigueur, NETIM refusera toute nouvelle demande de transactions pour laquelle des frais sont payables mais ne bloquera pas les transactions gratuites.
- e. Lorsque les fonds disponibles sont insuffisants pour couvrir l'encours de la dette, NETIM peut:
  - exiger que le revendeur lui informe les factures en souffrance à régler en premier lieu;
  - allouer les fonds au paiement de factures en souffrance sans instructions du revendeur;
  - exiger que le revendeur prenne des mesures autres que le paiement pour réduire la dette impayée;
- f. NETIM facturera le revendeur pas plus d'une fois par mois et le revendeur paiera la somme due en vertu de la facture en un seul paiement dans les 30 jours suivant la date de la facture.
- g. Si les factures restent impayées au-delà de 30 jours à compter de la date de la facture, NETIM peut (en plus de tous ses autres droits) refuser toute nouvelle demande de transactions du revendeur pour laquelle des frais sont payables, que ces frais soient ou non payables sur la limite de crédit. Les transactions gratuites ne seront pas bloquées ou rejetées pour cette raison.
- h. Si les factures restent impayées au-delà de 60 jours à compter de la date de la facture, NETIM peut (en plus de tous les autres droits) imputer quotidiennement des intérêts (composés annuellement) sur la partie des montants facturés restants et impayés au taux de 12% jusqu'à réception du paiement intégral. En outre, une somme forfaitaire d'un montant de 40 EUR par facture est due.
- i. A la résiliation du contrat (quelle qu'en soit la raison) toutes les facilités de crédit sont retirées et toutes les sommes sur le compte du revendeur deviennent immédiatement exigibles, à moins que NETIM n'en dispose autrement.